

INSTRUCTIONS DE COURSE

REGATE CLUB 2025 Centre Nautique Paul Vatine Grade 5C/5B

1 REGLES

Les régates seront régies par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021-2024*,
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Les règles de classe
- 1.4 L'annexe P

2 AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les frais d'inscription sont de **10 EUROS** par équipage
- 2.2 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé au club house

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le premier signal d'avertissement.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les informations et consignes seront données de vive voix sur la cale de mise à l'eau. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Les **équipements** individuels de **flottabilité** doivent être **portés** à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.
Le casque est obligatoire pour tous

5 PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 12h30 : briefing
- 14h : 1^{er} signal d'avertissement – courses à suivre
- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé sur le Bateau Comité, cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6 GROUPE - PAVILLONS DE CLASSE - PARCOURS

- 6.1 **catas à dérives** : Pavillon Europe (bleu à étoiles jaunes) - Parcours banane à 2 tours
- 6.2 **catas sans dérives** : Pavillon CN Paul Vatine - Parcours banane à 1 tour

7 Classement :

EN POINTS A MINIMA selon table des ratings cata

8 ZONE DE COURSE : Baie du Havre

9 PARCOURS

Les parcours figurent en Annexe des présentes Instructions de Course

10 MARQUES

Marque 1 au vent : cylindre jaune
Si dogleg : frite verte
Marque de départ bout de ligne : cylindre grise
Arrivée : frite jaune

11 LE DEPART

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS.

12 SYSTEME DE PENALITE

- 12.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par un tour.

13 TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE^{12.1}

- 13.1 Délai pour finir **après le premier** bateau de son groupe : **20 min**
13.2 Le temps limite défini pour l'arrivée du premier est de 45mn

14 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 14.1 Les concurrents qui ont l'intention de **réclamer** doivent **le signaler obligatoirement sur l'eau**, soit **au bateau Départ** ou arrivée du Comité, soit à un bateau Jury
A défaut, la réclamation ne sera pas recevable.
- 14.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat.
Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 14.3 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau (**dans son groupe de départ**) ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 14.4 Des avis seront affichés dans les 20 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins.
Les instructions auront lieu dans la salle de réunion.
- 14.5 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 14.6 [DP] Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente
 - Règles de sécurité
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Evacuation des détritrus
 - Communication radio et téléphone
 - Equipement individuel de sécurité
 - Abandon (IC 15.2)
 - Remplacement d'équipement (IC 16)
- 14.7 Une demande de réparation ou de réouverture d'instruction ne doit pas être déposée plus de 30 minutes après que la partie demandant une réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

15 CLASSEMENT

Nombre de courses à valider pour valider une compétition : **1**

16 REGLES DE SECURITE

Il y aura un émargement départ et retour et un possible contrôle à terre ou en mer des équipements de sécurité, notamment le casque obligatoire pour les mineurs.

17 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

20 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Antoine Mercier

ANNEXE PARCOURS

GROUPE SANS DERIVES : départ – 2 – 3 – 2 – 3- arrivée

GROUPE AVEC DERIVES : départ – 1 – 3 – 1 - 3 – arrivée

PARCOURS REDUIT (pavillon S) : 1 seul tour

